



60^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 - Dialogue interactif avec la commission d'enquête sur l'Ukraine

Intervention du Luxembourg

22 septembre 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la Commission d'enquête pour ses observations et s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Depuis désormais trois ans et demi, la commission documente méticuleusement les nombreuses violations quotidiennes du droit international. Les preuves établies dans ses rapports constituent un élément clé pour poursuivre en justice ceux responsables des crimes et assurer une perspective de justice aux victimes.

Votre commission fait état des graves atteintes aux droits humains et du droit international humanitaire. Parmi celles-ci on compte les disparitions et déportations forcées, les actes de tortures et de violences sexuelles ou encore les exécutions extrajudiciaires.

Nous déplorons que l'armée russe vise systématiquement des zones urbaines et des infrastructures civiles telles que les réseaux d'énergie, des hôpitaux et des ambulances. Le Luxembourg réaffirme son soutien indéfectible à l'Ukraine et condamne avec fermeté ces violations qui selon la Commission d'enquête constituent des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité.

Le Luxembourg exprime également sa profonde préoccupation face au sort des enfants et des adolescents ukrainiens victimes de déportations illégales. En tant que membre de la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens, le Luxembourg appelle la Russie à mettre fin à ces déportations illégales et à assurer le retour immédiat de ces enfants auprès de leurs familles en Ukraine.

Je vous remercie.